



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. Application – Opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Service (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre ECISI et tout client (ci-après « Client ») pour toute commande de produits ou services (ci-après « Produits »). Toute commande ou engagement commercial implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV, à l'exclusion de tout autre document émis par ECISI, tels que prospectus ou catalogues, qui n'ont qu'une valeur indicative. En acceptant les présentes CGV, le Client reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce expressément à invoquer tout document contradictoire, notamment ses propres conditions générales d'achat ou toute stipulation divergente figurant dans un contrat, bon de commande, ou autre document.

En toute circonstance, les présentes CGV prévalent sur tout autre document, y compris les contrats commerciaux ou accords signés avec le Client, même si ceux-ci contiennent des clauses contraires, sauf accord préalable, expresse et écrite d'ECISI dans un document distinct. Toute clause stipulant la primauté d'un contrat sur les présentes CGV, même si elle est acceptée dans un contrat signé, sera réputée nulle et non écrite. En cas de contradiction, les présentes CGV constitueront la base légale exclusive de la relation commerciale entre ECISI et le Client.

2. Commande du Client

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation écrite par ECISI. Le client est responsable des informations fournies lors de la commande, notamment ses coordonnées. En cas d'erreur, ECISI décline toute responsabilité pour une livraison impossible. Le bénéfice de la commande est strictement personnel et ne peut être cédé sans l'accord écrit d'ECISI. Toute demande de report ou d'annulation sera sans effet, sauf accord écrit, et ECISI se réserve le droit de facturer les frais engendrés par ces modifications. ECISI se réserve également le droit de refuser ou d'annuler une commande sans avoir à justifier sa décision et sans préjudice de ses autres droits.

3. Délai de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme de la part d'ECISI. Le dépassement de ces délais ne peut en aucun cas donner lieu à indemnisation, pénalité ou annulation, sauf dans le cadre de l'article L121-20-3 du Code de la consommation, pour les clients consommateurs. ECISI est uniquement tenue de rembourser les sommes versées si la livraison n'a pas eu lieu dans les 30 jours suivant la commande.

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont ceux en vigueur au moment de la commande et figurant sur le devis valide pendant 30 jours à compter de leur date d'émission. Tous impôts, taxes ou droits supplémentaires, français ou étrangers, sont à la charge exclusive du client. ECISI se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, avec un préavis de 3 mois, pour les clients professionnels.

5. Règlement

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou chèque à la commande. Une commande n'est effective qu'après réception et encaissement des fonds par ECISI. ECISI se réserve le droit de refuser une commande en cas de litige ou d'historique de paiement douteux avec le client.

6. Transport et livraison

6.1. Organisation du transport et responsabilités

ECISI prend en charge l'organisation du transport à la demande du Client et en fonction de ses propres disponibilités et du périmètre de livraison convenu. La responsabilité du conditionnement des Produits appartient exclusivement à ECISI, qui décidera des modalités d'emballage et de protection des marchandises. Aucune exigence quelle qu'elle soit ne peut être imposée à ECISI en ce qui concerne le conditionnement, le transport et la livraison. ECISI ne pourra être tenue pour responsable des pertes, quel qu'en soit le motif, résultant d'un retard ou d'un défaut de livraison, y compris, mais sans s'y limiter, aux retards et défauts de livraison.

Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, qui en devient responsable dès leur départ des entrepôts d'ECISI. Aucune réclamation concernant le transport ne pourra être acceptée en l'absence d'observations écrites et caractérisées sur le bordereau de livraison en présence du livreur.

6.2. Obligations du Client lors de la réception

Le Client ou son représentant doit être présent lors de la livraison. Il s'engage à préparer et rendre accessible le lieu de déchargement (voie compatible avec un camion de 19 tonnes). En cas de livraison sur palette, celle-ci est effectuée en limite de propriété ou au pied du camion, sous réserve que l'accès soit plat et stabilisé. Le Client doit vérifier l'état des colis ou palette(s) dès leur réception en présence du livreur, en procédant notamment aux contrôles suivants :

- Vérification de l'état extérieur des colis/palettes et du nombre exact.
- Ouverture des colis et inspection des marchandises contenues, en veillant à relever immédiatement tout dommage apparent ou manquant.

En cas de livraison conforme le Client doit dater et signer le bon et/ou récépissé de livraison.

En cas de livraison non conforme le client s'engage à :

- Mentionner précisément sur le bon et/ou récépissé de livraison les manquants, les dégâts constatés en présence du transporteur.
- Confirmer par lettre recommandée au transporteur sous 48h avec copie à ECISI.
- Informer ECISI des matériels manquants, détériorés ou à échanger.
- Relancer rapidement le transporteur pour une éventuelle expertise.

Conformément à l'article L133-3 du Code de commerce, toute réserve doit être inscrite clairement sur le bon de livraison en présence du transporteur. Ces réserves doivent être caractérisées et confirmées par lettre recommandée au transporteur dans un délai de 48 heures, avec copie à ECISI.

En cas de refus de la part du livreur d'attendre la fin du déballage, il est impératif d'inscrire la mention "le livreur n'a pas souhaité rester". Si ces procédures ne sont pas respectées, aucune réclamation ultérieure ne sera recevable et ECISI ne pourra être tenu responsable.

Pour que les réserves soient valables, il est impératif :

- de mentionner la nature des dommages et/ou les éléments manquants.
- de ne pas mentionner « emballage en bon état ». En revanche, si l'emballage est déchiré, enfoncé ou détérioré, le porter sur le bordereau de livraison.
- de ne pas écrire « après déballage » ni aucune mention indiquant que l'avarie a été constatée après ouverture de colis.

7. Garantie

L'intégralité de nos conditions de garantie est disponible en téléchargement sur le site www.la-remorque-pliant.com ou sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ECISI, 40 rue des Mauges - La Renaudière - FR-49450 SÈVREMOINE.

Le fabricant et son représentant se réservent le droit de modifier les caractéristiques techniques des Produits ainsi que les informations s'y rapportant, en fonction des évolutions techniques et des réglementations administratives nationales et européennes, et ce, sans préavis. Les informations techniques sont susceptibles de varier en fonction des évolutions du produit et des options choisies.

La garantie de 5 ans s'applique exclusivement au châssis soudé en profil carré de 50 x 50 mm. Pour toutes les autres parties et éléments de la remorque, la garantie est de 24 mois à compter de la date de livraison. Cette garantie couvre la main-d'œuvre ainsi que le remplacement ou la remise en état des pièces reconnues défectueuses après une expertise contradictoire, à l'exclusion de tout autre préjudice. Elle ne s'applique pas aux vices apparents, aux incidents résultant de l'usure normale du matériel, d'un usage inapproprié, d'une surcharge, même passagère, d'un défaut d'entretien, ou de modifications non approuvées par le fabricant. Les éléments d'usure rapide, tels que les pneumatiques, les chambres à air, les roues jockey, les roulements, les ampoules et les prises électriques, ne sont garantis que dans la limite

spécifiée par leur fabricant. ECISI ne peut être tenue responsable des conséquences d'une erreur de montage ou d'une mauvaise utilisation des Produits (les notices de montage sont disponibles sur le site internet d'ECISI). Les travaux de garantie ne peuvent être réalisés que dans nos ateliers ou chez un revendeur agréé. La présente garantie ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale prévue par les articles 1641 et suivants du Code civil.

Pour faciliter l'exercice de cette garantie, il est recommandé au Client de conserver le manuel utilisateur, et notamment le certificat de garantie fabricant figurant en dernière page, stipulant le numéro de série et la date d'achat.

8. Limitation de responsabilité

La responsabilité d'ECISI est strictement limitée, dans tous les cas, au remplacement des Produits livrés jugés défectueux ou, si cela s'avère impossible, au remboursement de leur prix d'achat.

ECISI ne saurait être tenue pour responsable des dommages de toute nature, qu'ils soient matériels, immatériels ou corporels, résultant d'une utilisation inappropriée ou d'un mauvais fonctionnement des Produits commercialisés. Cela inclut également les modifications éventuelles apportées aux Produits par les fabricants. En tout état de cause, la responsabilité d'ECISI se limite au montant total de la commande concernée et ne saurait être engagée en cas d'erreurs ou d'omissions, même mineures, ayant pu subsister malgré toutes les précautions raisonnables prises lors de la présentation des Produits.

9. Réserve de propriété - Transfert des risques

La propriété des Produits (propriété des matériels et droits d'utilisation des logiciels) ne sera transférée au Client que lors du complet paiement du prix. Les marchandises vendues et livrées restent la propriété d'ECISI jusqu'au paiement effectif et intégral de leur prix, soit par le Client, soit par l'organisme de crédit à la consommation qui lui a accordé un crédit, l'acceptation d'une traite ou d'un billet à ordre n'apportant pas novation. Il en conserve la propriété même si les marchandises ont été entreposées sur la propriété d'un tiers. Le vendeur pourra procéder à la reprise totale ou partielle et prendre toute mesure conservatoire de sa propriété sous le contrôle d'un huissier dans le cas où le paiement ne se ferait pas à l'échéance prévue sur la facture.

Le Client s'engage à ne pas donner les Produits en gage, nantissement ou location et plus généralement à ne laisser aucun tiers acquérir des droits sur les Produits sous réserve de propriété. Nonobstant ce qui précède, la garde des Produits et les risques y afférents seront transférés au Client dès leur livraison.

10. Droit applicable des règlements des litiges

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumis au droit français et relèvera de la compétence des Tribunaux d'Angers – Département 49

11. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement.

Tout professionnel en retard de paiement est automatiquement redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, en plus des pénalités de retard, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. Si les frais de recouvrement dépassent cette somme, une indemnisation complémentaire peut être demandée, sur présentation de justificatifs. Cette indemnité s'applique uniquement entre professionnels, et devient inapplicable en cas de procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire du débiteur, conformément au Code du commerce (loi n°2012-387 du 22 mars 2012).

12. Droits de propriété intellectuelle

Le Client s'interdit de modifier ou de transformer les Produits sans l'accord préalable et écrit d'ECISI. Les informations et données contenues dans tout document ou support d'information fourni par ECISI dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) demeurent la propriété exclusive d'ECISI, ainsi que tous les droits de propriété industrielle associés, incluant, mais sans s'y limiter, les brevets, marques et modèles. Aucun droit, titre ou intérêt relatif aux noms, marques de fabrique, secrets de fabrication, brevets, demandes de brevets, expertises ou autres droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits n'est transféré au Client par les présentes CGV. Sauf disposition expresse contraire, aucune licence, qu'elle soit directe ou indirecte, implicite ou explicite, n'est accordée au Client sur les brevets, secrets commerciaux ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'ECISI.

Le Client s'engage à utiliser les informations fournies par ECISI uniquement aux fins prévues par les présentes CGV, notamment pour l'installation, l'exploitation et/ou l'entretien des Produits. ECISI conserve l'intégralité des droits de propriété sur toutes les inventions, plans et processus réalisés ou développés avant ou pendant l'exécution des CGV.

ECISI se réserve le droit de s'opposer à toute utilisation qu'elle jugerait déloyale, constitutive d'un acte de parasitisme commercial, ou portant atteinte à son image. Le Client s'interdit également de reproduire, en tout ou en partie, les marques, dessins, modèles ou tout autre droit de propriété industrielle d'ECISI, sous peine de poursuites. Le Client s'engage à ne pas transmettre à des tiers des informations de nature à permettre la reproduction totale ou partielle de ces droits.

13. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la réception de la marchandise. Un formulaire de rétractation peut être obtenu par le Client sur simple demande auprès d'ECISI.

Le retour des Produits est accepté à condition qu'ils soient intégralement conditionnés, tels qu'ils ont été livrés. Si les Produits livrés ont été déconditionnés ou dépalettisés, le Client devra les reconditionner et/ou les repalettiser de la même manière que lors de leur réception, afin d'éviter toute détérioration durant le transport et de garantir un transport en toute sécurité. Tous les frais de reconditionnement et de retour de la marchandise seront intégralement à la charge du Client. Sur simple demande à ECISI, une offre de transport sera proposée au Client.

Dans le cas où les Produits seraient déconditionnés et dépliés, comme pour les remorques pliantes, le Client a aussi la possibilité de retourner le Produit attelé à un véhicule directement à ECISI, située au 40 rue des Mauges - La Renaudière - FR-49450 SÈVREMOINE. ECISI se réserve le droit d'appliquer une décote sur le prix des Produits en fonction de l'usure et des éventuelles dégradations survenues à la suite de leur utilisation durant le délai de rétractation ou pendant le transport retour.

En résumé, tous les Produits conditionnés pour le transport peuvent être retournés à ECISI sur demande préalable. Les frais de port retour restent à la charge entière du Client, sauf dérogation spéciale accordée par ECISI. Tous les Produits réceptionnés par ECISI feront l'objet d'une analyse préalable au remboursement, pouvant inclure une décote selon l'état des Produits retournés.